

Lancement d'une Charte de la parentalité en entreprise (ministère)

PARIS, 11 avr 2008 (AFP) - Une Charte de la parentalité en entreprise signée par trente entreprises et associations pour que les "salariés-parents" aient de meilleures conditions de travail, a été lancée vendredi par le ministre du Travail Xavier Bertrand et la secrétaire d'Etat à la Famille, Nadine Morano.

Concrètement, il s'agit d'essayer de développer les crèches d'entreprise, de mieux accompagner les départs et retours de congés maternité "qui pénalisent les progressions de carrière", selon M. Bertrand, et d'aménager le temps de travail pour éviter "les réunions après 18h00", de réfléchir au congé parental, notamment pour les pères.

Soulignant la "vraie richesse" du "capital humain", M. Bertrand a indiqué lors d'un point presse que cette Charte est "une chance pour les salariés et les entreprises, c'est une charte de responsabilité". Selon lui, en France, "il s'agit de travailler plus mais aussi de travailler mieux" et "quelqu'un qui s'épanouit est quelqu'un qui pourra mieux travailler".

Initiée par SOS Préma, une association d'aide aux parents d'enfants prématurés, et le groupe L'Oréal, la Charte a pour but de "concilier le temps de travail et le temps familial" dans l'entreprise, a expliqué Mme Morano.

"L'annonce d'une grossesse est un élément supérieur d'équilibre pour les pères (...) mais j'ai vu de nombreuses femmes porter des pulls larges pour retarder l'annonce" à l'employeur, a-t-elle regretté.

"Le stress au travail est une des causes de prématurité en France qui représente 8% des naissances en 2007", souligne Charlotte Lavril, présidente de SOS Préma. Et, selon la Caisse d'allocations familiales (Caf), 80% des parents ayant au moins un enfant de moins de trois ans sont actifs tous les deux, ce qui pose des problèmes de garde.

Le directeur de la diversité chez L'Oréal, Jean-Claude Le Grand, qui reconnaît des "difficultés" à appliquer ces méthodes dans sa propre entreprise, souhaite que les "crèches interentreprises" se développent, à l'image de celle créée avec Danone à Clichy (Hauts-de-Seine). "Même si on est en compétition sur plein de sujets, il faut coopérer pour le bien-être des salariés" dit-il.

Un Observatoire de la parentalité, piloté par deux cabinets-conseils (Equilibres et HR Valley) est censé vérifier que les entreprises signataires, parmi lesquelles Alstom, Suez, Carrefour, SFR, Orange, Axa, PSA, Ernst&Young, respectent leurs engagements.

jud/im/mml